

Robert Mantran

**À L'ORIGINE DE L'ÉCOLE NATIONALE
DES LANGUES ORIENTALES VIVANTES :
L'ÉCOLE DES JEUNES DE LANGUES**

Source : *Célébration du bicentenaire de l'École des langues orientales*, Paris, Institut de France, Académie des Inscriptions et Belles-lettres, 1995, p. 9-12.

À L'ORIGINE DE L'ÉCOLE NATIONALE DES LANGUES ORIENTALES VIVANTES : L'ÉCOLE DES JEUNES DE LANGUES

PAR

M. ROBERT MANTRAN

MEMBRE DE L'INSTITUT

Ainsi que l'écrivait Jean Deny, alors administrateur de l'École Nationale des Langues Orientales Vivantes, à l'occasion de la célébration du cent-cinquantième de cette École, « Institution séculaire, l'École des Langues Orientales passe pour avoir été fondée par le décret de la Convention du 30 mars 1795. Ceci n'est vrai qu'en partie, cette création de la Révolution ayant fini par absorber une institution analogue, de deux siècles plus ancienne, à savoir l'École des Jeunes de Langues ».

De fait, c'est à Colbert que l'on doit, à la demande de la Chambre de Commerce de Marseille, par arrêté du 18 novembre 1669, la création d'une école d'interprètes de carrière devant servir de drogmans (ou truchements) aux ambassadeurs et consuls de France en Orient. Cette création fut faite à l'imitation de Venise qui, au milieu du XVI^e siècle, avait institué le corps des *Giovani della Lingua* répondant aux mêmes préoccupations. Déjà, en ce XVI^e siècle, François I^{er} avait mis en place l'enseignement de langues orientales au Collège Royal, futur Collège de France, dans le contexte des relations plus étroites conclues avec Soliman le Magnifique et du développement de la présence officielle française dans plusieurs échelles de l'Empire ottoman.

Ces innovations avaient eu des précédents : au lendemain de la prise de Constantinople par les Latins en 1204, l'empereur

Baudouin I^{er} avait envoyé à l'Université de Paris plusieurs jeunes Grecs et demandé au pape Innocent III l'envoi de maîtres catholiques en Grèce. Il faudrait voir là l'origine du « Collège de Constantinople » qui fonctionna à Paris au XIII^e siècle et où une vingtaine d'étudiants grecs étaient entretenus dans l'intention de favoriser en France l'enseignement de langues orientales et de servir, à leur retour dans leur pays, la propagande de la religion. Les résultats s'étant révélés extrêmement médiocres, cette École disparut dès le XIV^e siècle.

Dans la perspective de l'envoi de missionnaires en pays musulman et de l'éventualité de la mise sur pied d'une Croisade à l'instigation du pape Clément V (1305-1314), au Concile de Vienne en 1322 Raymond Lull, considéré comme le meilleur arabisant du temps, présenta un projet d'institution de trois collèges, à Rome, Paris et une troisième ville, dans lesquels seraient donnés des enseignements de langue, philosophie et théologie orientales. Dans sa troisième session, le Concile décida effectivement que des chaires d'enseignement de l'hébreu, de l'arabe et du chaldéen seraient créées à Rome et dans les Universités de Paris, Bologne, Oxford et Salamanque. Le projet n'eut pas de suite...

Pour en revenir aux Jeunes de Langues, il était prévu à l'origine que six enfants âgés de neuf à dix ans seraient envoyés aux couvents des Capucins de Stamboul et de Smyrne « pour y être élevés et instruits à la connaissance des langues en sorte qu'on pût s'en servir avec le temps pour interpréter lesdites langues ». Et Colbert, le 1^{er} novembre 1670, dans les instructions adressées à M. de Nointel, ambassadeur de France à Constantinople, indiquait que « les drogmans et interprètes des Échelles du Levant résidant à Constantinople ne pourraient s'immiscer à la fonction de leur emploi s'ils n'étaient Français de Nation... ». Seule l'école de Stamboul fonctionna plus ou moins bien. Un peu plus tard il fut décidé que les Jeunes de Langues commenceraient leurs études à l'école attachée au collège Louis-le-Grand à Paris, tenu par les Jésuites, et seraient envoyés vers l'âge de vingt ans à Constantinople. En outre, vers 1700, Louis XIV, sur la suggestion des Jésuites, décida que douze enfants de la Nation arménienne (en fait des Chrétiens de diverses communautés orientales) viendraient au collège Louis-le-Grand pour y être éduqués en vue de devenir des missionnaires catholiques. Mais les jeunes orientaux ne s'adaptèrent pas au climat parisien et un seul, parmi eux, entra à l'école des capucins de Constantinople. En 1721 il fut décidé que les élèves seraient recrutés alternativement parmi des enfants nés en France et parmi des enfants de familles de drogmans ou de négociants établis dans le Levant. Les langues étudiées étaient le latin, le grec ancien, le turc et l'arabe et le nombre des interprètes formés fut assez grand pour supporter la crise qui résulta de

l'expulsion des Jésuites en 1762. Souvent, les jeunes élèves appartenaient à des familles de drogmans et il se constitua même des sortes de dynasties.

La grande période de l'École des Jeunes de Langues se situe entre 1721 et 1762. A cette dernière date, elle déménagea rue Mazarine, mais regagna le collège Louis-le-Grand en 1763 et devint une sorte d'école des Langues Orientales annexée à ce collège ; à ce titre, elle fit partie de l'Université de Paris car Louis-le-Grand dépendait de la Faculté des Arts. Mais l'École déclinait et à la fin de l'Ancien Régime il était question de la supprimer.

La Révolution devait lui donner une nouvelle vie ; le collège Louis-le-Grand s'appelant désormais collège Égalité, l'École des Jeunes de Langues devint l'Institut des boursiers du collège Égalité qui, en 1792, ne comptait que quatre élèves. En 1796-1797 le collège prend la dénomination d'École Centrale puis, sous Napoléon, de Lycée Impérial et semble toujours abriter l'École des Jeunes de Langues rattachée depuis 1796 au ministère des Affaires étrangères. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, l'École n'a pas par la suite disparu : sous l'appellation d'École des Langues Orientales elle apparaît en 1820 comme annexée au collège à nouveau dénommé Louis-le-Grand, mais en dépit de la présence de quelques professeurs de renom, elle végète tout au long du XIX^e siècle pour disparaître en 1873.

La nouvelle École des Langues Orientales est le résultat des efforts de Louis Langlès qui, en 1790, présente à l'Assemblée Constituante une adresse sur l'importance des langues orientales pour le commerce, pour le progrès des lettres et des sciences et préconise la création de chaires d'arabe, de turc et de persan à Paris et à Marseille. De son côté Venture de Paradis, qui a été drogman, puis consul au Levant et au Maghreb, rédige en 1793 un mémoire virulent : « Il y a des chaires de professeurs d'arabe, de turc et de persan au Collège de France et personne ne s'y présente pour y suivre les leçons. La Bibliothèque nationale est remplie de manuscrits précieux qui ont été acquis à grands frais et on en connaît à peine les titres par un catalogue écrit dans un latin barbare (...) Nous avons un ambassadeur à Constantinople et des consuls de différent grade dans presque toutes les échelles du Levant et de Barbarie. Cet ambassadeur et ces consuls ne savent pas un mot des langues qu'il est nécessaire de savoir pour traiter, soit de vive voix, soit par écrit, avec les gens du pays (...). Toutes les affaires sont traitées par les interprètes français qu'on nomme vulgairement drogmans et qui sortent de l'École des Jeunes de Langues... Ce sont ces agents les plus utiles et les moins payés qui supportent tout le fardeau du service... » Tout cela sans aucun succès jusqu'à la rencontre avec Lakanal. Celui-ci, président du Comité de l'Instruction publique de la Convention Nationale, est

intéressé par le projet et présente un rapport adopté par la Convention qui promulgue le 10 germinal an III (30 mars 1795) un décret portant création de l'École des Langues Orientales. L'article premier de ce décret stipulait : « Il sera établi dans l'enceinte de la Bibliothèque nationale une école publique destinée à l'enseignement des langues orientales vivantes d'une utilité reconnue pour la politique et le commerce », et l'article 2 : « L'École des Langues Orientales sera composée d'un professeur d'arabe littéraire et vulgaire, d'un professeur pour le turc et le tartare de Crimée, d'un professeur pour le persan et le malais. » Louis Langlès fut le premier président (titre à cette époque) de l'École dénommée École Spéciale des Langues Orientales (ce n'est qu'en 1914 qu'elle devint « Nationale ») et les cours commencèrent le 4 messidor an IV (22 juin 1796). Mais, dès 1794, avant même la création officielle, des cours de langues orientales avaient été donnés à la Bibliothèque nationale. Selon le rapport de 1795, « du fait de l'existence en ce lieu de manuscrits et d'imprimés en langues orientales, c'est en ce dépôt de tous les éléments de l'instruction en ce genre que doit s'élever le monument destiné à l'enseignement public des langues orientales ».

L'École des Jeunes de Langues a permis, durant des décennies, la formation d'interprètes, connus sous le nom de drogmans, qui dès la fin du XVII^e siècle et tout au long du XVIII^e, ont contribué au développement de la connaissance de l'histoire et de la civilisation des peuples de l'Orient et de ce fait ont été pour beaucoup dans la naissance effective de la science que l'on a appelé l'orientalisme. Le relais devait être pris par l'École des Langues Orientales qui, très tôt, sut acquérir un renom particulièrement éminent. Néanmoins, à l'occasion de la célébration du bicentenaire de sa naissance, il convenait de rappeler qu'elle eut une grande devancière, l'École des Jeunes de Langues.